

Du 11 septembre au 16 décembre 2023

Article 1 - Organisation et thème

AÉSIO mutuelle, mutuelle ayant son siège social : 4 rue du Général Foy – 75008 PARIS.
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391
Représentée par Monsieur Patrick BROTHIER en qualité de Président de la dite mutuelle.

Organise du **11 septembre au 16 décembre 2023** inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé
« **Grand jeu concours digital devis gagnant** » dans les agences AÉSIO mutuelle qui seront concernées
par ce type d'événement pendant cette période.
(Ci-après « l'Organisateur »)

Article 2 - Participation au jeu concours

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité de contracter à titre individuel, domiciliée
fiscalement en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel salarié et élu d'AÉSIO mutuelle
et leur famille ainsi que toute personne physique ou morale ayant collaboré à quelque titre que ce soit à
l'élaboration de ce jeu.

La participation est nominative et limitée à une seule participation par foyer fiscal (tel que décrit sur l'avis
d'imposition de l'année en cours), ceci pour toute la durée de validité du jeu.

Toute demande de participation réalisée en fraude de ces dispositions entraîne le rejet ou l'annulation
rétroactive de la participation.

Article 3 – Principes, modalités et déroulement

Le jeu est ouvert à compter du 11 septembre au 16 décembre 2023 inclus dans les agences AÉSIO mutuelle via une landing page (formulaire digital) accessible sur les supports associés (PLV, courrier, email, sms, flyer).

- Pour participer, il suffit de jouer, au plus tard le 16 décembre 2023, avant 18H00 heure de fin du jeu :
- en agence, en flashant le QR code présent sur les supports dédiés pour accéder au formulaire digital (landing page) afin d'accepter les conditions du jeu et demander la réalisation d'une étude personnalisée, à titre individuel, gratuite et sans engagement pour participer au tirage au sort.
Ou
 - hors agence, en cliquant sur le lien du formulaire digital ou en flashant le QR code, dédiés, présents sur les supports associés : mailing, emailing, sms, flyer afin d'accepter les conditions du jeu et demander d'être contacté par un conseiller pour la réalisation d'une étude personnalisée, à titre individuel, gratuite et sans engagement pour participer au tirage au sort.

Liste des produits éligibles au « Grand jeu digital devis gagnant » :

- **Gammes Santé** : AÉSIO Santé Particuliers.
- **Gammes Santé Agents Territoriaux** : ECT Coll Terr, Apreva Santé Territoriaux, Territéo.
- **Gammes Santé Hospitaliers** : AÉSIO Santé Hospitaliers.
- **Gammes Santé Frontaliers** : Flexadréa Frontamut et Frontamut Versant Suisse.
- **Gamme santé TNS** : AÉSIO Santé Pro.
- **Gamme offre des communes** : AÉSIO Offre des Communes, Commune de France
- **Produit Surco** : AÉSIO Surco, Surco Adréa.
- **Gamme Prévoyance** (AÉSIO Prévoyance Obsèques, AÉSIO Prévoyance Décès, AÉSIO Prévoyance Accidents de la vie, Label+(territoria), AÉSIO Protection Autonomie, AÉSIO Prévoyance Pro.

Chaque participant devra inscrire ses coordonnées personnelles exactes et exploitables, attestant de la réalité de leur identité et domicile sur le formulaire digital de participation au jeu et valider ce document dûment rempli.

Seuls les formulaires digitaux de participation validés et accessibles sur les supports associés seront pris en compte.

Toute personne demandant la réalisation d'une étude personnalisée sur les produits cités ci-dessus peut s'opposer à son inscription au jeu en le notifiant par écrit au moment de sa demande sans que cette opposition de sa part ne génère de frais ou débours.

Les participations demandées via un autre canal de communication (autres que les supports associés à l'opération) ne seront pas prises en compte.

Les formulaires digitaux de cette opération enregistrés après le 16 décembre 2023 – 18H inclus, ne seront pas pris en compte pour le tirage au sort.

Les formulaires digitaux de participation comprenant une anomalie telle que, et ce de manière non exhaustive, des coordonnées incomplètes ou erronées, caractérisant ou non une tentative de tromperie ou de fraude, ou contraires au présent règlement ne seront pas pris en considération.

Le jeu est annoncé sur les supports de communication présents dans les agences AÉSIO mutuelle et/ou stands concernés par le jeu et/ou site aesio.fr, et/ou post réseaux sociaux et/ou envoyés : vitrophanies et/ou affiches, dépliants, courriers, emailing, sms...

Il peut être annoncé aussi sur des supports de communication externes à la mutuelle et diffusés auprès du grand public (presse/imprimés toutes boîtes/bannières web).

Le participant sera, s'il a donné son accord, ultérieurement contacté par un chargé de clientèle d'AÉSIO mutuelle pour la réalisation d'un devis.

Ce jeu n'est pas cumulable avec d'autres jeux AÉSIO mutuelle, qui seraient organisés sur la même période.

Article 4 - Dotations mises en jeu

Le jeu est doté pour les agences AÉSIO mutuelle concernées par ce type d'événement :

- Lot 1 : **1 séjour « bien-être », d'une semaine** (Escale 5 jours/personne) en pension complète avec **le partenaire Mileade**, d'une valeur de 2900 TTC €, en chambre standard pour 2 adultes dans un de ces 3 établissements au choix (Noirmoutier, Merlimont Le Touquet, Mûr de Bretagne) avec une date de validité fixée jusqu'à octobre 2024.
- Lots 2 : **10 week-ends bien-être Wonderbox** d'une valeur de 349,90€ l'unité
Coffret cadeau Wonderbox « Evasion spa et gastronomie » donnant droit à 1 nuit féerique avec dîner gastronomique, petit déjeuner, soin et/ou accès à l'espace détente pour 2 personnes à choisir parmi 90 séjours. Voir conditions générales d'utilisation sur https://www.wonderbox.fr/wondermedias/sys_master/cmsmedias/he1/hfd/CGU%202020.pdf
- Lots 3 : **10 instants bien-être Wonderbox** d'une valeur de 149,90€ TTC l'unité
Coffret cadeau Wonderbox « Rêve de bien-être » donnant droit jusqu'à 1/2 journée de bien-être pour 1 à 2 personnes à choisir parmi 2740 massages* et soins.
Voir conditions générales d'utilisation sur https://www.wonderbox.fr/wondermedias/sys_master/cmsmedias/he1/hfd/CGU%202020.pdf
**Les massages proposés dans ce coffret ont une finalité de bien-être et de relaxation et ne s'apparentent en rien à une pratique médicale.*

Partenaire Mileade : SAS MILEADE est immatriculée au RCS de Le Puy- en-Velay, sous le numéro SIREN : 843 049 040

Partenaire Wonderbox : MULTIPASS (nom commercial Wonderbox) justifie d'une garantie financière fournie par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme. Cette garantie financière couvre les achats de coffrets proposant un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code du Tourisme. Multipass est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours en France sous le numéro IM075100213. Garant : A.P.S.T. – 15 avenue Carnot – 75017 Paris. Assureur : MMA I.A.R.D. Azzuro Assurances – 2ABR SARL – 6 rue Faure du Serre BP 11 – 05001 GAP Cedex

Ces lots seront répartis sur les différentes régions du réseau d'agences **AÉSIO mutuelle**.

Les lots sont attribués aux gagnants qui se seront strictement conformés au présent règlement.

Un tirage au sort sera effectué de façon aléatoire **dans les trois mois qui suivent la clôture de l'opération**, parmi l'ensemble des formulaires digitaux dédiés à l'opération avec une demande de devis personnalisés réalisés à titre individuel sur les produits mentionnés dans l'article 3, pour désigner les gagnants des agences concernées.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer fiscal (même nom, même adresse) tel que prévu à l'article 2 du présent règlement, par agence concernée.

Il est précisé que le lot attribué au gagnant de l'agence concernée devra être accepté en l'état sans aucune restriction et ne pourra être ni remboursé, ni échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire (totale ou partielle) ou d'une compensation en espèces.

Le lot n'est pas cessible.



Siège social : 4 rue du Général Foy – 75008 PARIS
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 775 627 391

De manière générale, toute photographie, iconographie ou tout visuel représentant les lots le sont à titre indicatif et d'illustration, et ne constituent pas des représentations contractuelles de ce lot.

Les gagnants s'engagent à céder tout droit d'image pour tout événement (médias/rerelations publiques) lié à la remise du lot. Une autorisation d'utilisation du droit à l'image sera signée par chaque gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de substituer à tout moment le lot proposé en tout ou partie par un autre lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches, en cas d'impossibilité de fournir le lot prévu, y compris de manière différée, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

AÉSIO mutuelle décline toutes responsabilités en cas d'incident ou accident qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

Article 5- Désignation des gagnants – Tirage au sort

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les participants qui auront validé le formulaire digital dédié à l'opération et réalisé une demande d'étude personnalisée sur les produits mentionnés dans l'article 3, à titre individuel, gratuite et sans engagement dans les agences concernées par ce type d'événement.

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort aléatoire, **dans les 3 mois qui suivent la clôture d'opération** dans les agences concernées par ce type de jeu.

Le tirage au sort sera réalisé par Aésio mutuelle, ayant son siège social : 4 rue Général Foy – 75000 PARIS, avec la contribution de Maître Christian Maillot, Huissier de Justice, 2 Bis, rue Chevandier 26000 VALENCE, dépositaire du règlement. Aésio mutuelle désignera le gagnant parmi l'ensemble des formulaires digitaux de participation remplis et validés pendant la période du jeu.

L'Organisateur ne sera pas tenu pour responsable si les formulaires digitaux de participation transmis venaient à être altérés, écrasés, perdus ou détruits et/ou réceptionnés après le tirage au sort.

Article 6 - Attribution du lot

Les gagnants seront avisés par l'Organisateur, **sous 30 jours, après la date du tirage au sort.**

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur qui leur indiquera la démarche à suivre pour en bénéficier.

En cas de non-réclamation du lot par le gagnant dans un délai de 3 mois à compter de l'information concernant son gain, il sera considéré comme perdu, le gagnant sera réputé avoir renoncé au lot.

Si la dotation n'a pu être remise pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, elle sera perdue pour son bénéficiaire et ne sera pas réattribuée.

La dotation offerte ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte.

Si le gagnant est déjà détenteur d'un contrat de garanties complémentaires santé dans un autre établissement (mutuelle/banque/assurance), il est de sa responsabilité, s'il le souhaite, de procéder à sa renonciation sans demander de contrepartie à AÉSIO mutuelle.

Article 7 – Utilisation des données nominatives

Conformément au Règlement 2016/679 sur la protection des données (RGPD), AÉSIO mutuelle, dont le siège social est situé au 4 rue du Général Foy 75008 Paris, traite vos données à caractère personnel (ci-après "vos données") en qualité de responsable de traitement, à des fins d'organisation d'un jeu concours. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime d'AÉSIO mutuelle à promouvoir ses offres et services.

Sur la base de votre consentement, AÉSIO mutuelle traite aussi vos données à des fins de prospection commerciale.

Les données que vous devez obligatoirement fournir sont indiquées soit par un [1] ou un astérisque [*] sur le formulaire. Si vous ne les fournissez pas, votre participation au jeu concours ne pourra pas être pris en compte ou vous ne pourrez pas être recontacté pour établir votre devis.

Vos données sont communiquées à nos services en charge du Développement et Marketing. Elles sont également sous-traitées par certains prestataires, comme SALESFORCE. Elles seront conservées pendant la durée du jeu et supprimées à l'issue du tirage au sort à l'exception des données personnelles des gagnants qui seront supprimées après la remise du lot. Si vous consentez à la prospection commerciale, vos données personnelles seront conservées pendant 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact que nous aurons eu avec vous.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données, du droit de demander la rectification, l'effacement de vos données ou la limitation de leur traitement, de définir des directives sur le sort de vos données après votre décès.

Vous avez également la possibilité de vous opposer à toute sollicitation commerciale de la part d'AÉSIO mutuelle et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement à des fins d'organisation d'un jeu concours.

Vous pouvez exercer ces droits en complétant le formulaire suivant : <https://www.aesio.fr/contactez-le-dpo-aesio>.

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés | www.cnil.fr/plaintes).

De plus amples informations sur les traitements de vos données sont disponibles au sein de la Charte de protection des données d'AÉSIO mutuelle : <https://www.aesio.fr/charte-de-protection-des-donnees-caractere-personnel>.

Les noms, prénoms, coordonnées (commune de résidence) et photographie du gagnant ne pourront être utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur qu'à la condition que le ou les gagnants aient donné préalablement leur accord exprès et explicite à l'Organisateur.

Les gagnants du jeu gratuit et sans obligation d'achat autorisent AÉSIO mutuelle à publier leurs coordonnées sur Internet, uniquement dans les conditions décrites ci-dessus.

L'Organisateur s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

L'Organisateur s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Article 8 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à :

AÉSIO mutuelle
Service Marketing
5 rue Belle Image
26000 Valence

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu gratuit et sans obligation d'achat, les coordonnées complètes du joueur, les coordonnées du lieu où il a participé et le motif exact de la contestation ou réclamation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée dans le mois qui suit le tirage au sort, le cachet de la poste faisant foi.

Article 9 - Dépôt, consultation et modification du Règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Christian Maillet, Huissier de Justice, 2 Bis, rue Chevandier 26000 VALENCE.

Le présent règlement pourra être obtenu gratuitement, pendant toute la durée du jeu, par toute personne qui en fera la demande auprès de AÉSIO Mutuelle – Service Marketing - 5 rue Belle Image – 26000 VALENCE.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'éventuelle modification du présent Règlement devra faire l'objet d'un nouveau règlement sous forme d'un avenant. Tout avenant sera mis à disposition dans l'agence concernée et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit.

La nouvelle publication est opposable aux participants à compter de son dépôt chez AÉSIO mutuelle, et fera l'objet d'une information spécifique par AÉSIO mutuelle auprès des participants qui auraient demandé communication du précédent règlement. Tout participant au jeu est censé avoir accepté ladite modification. Le participant qui refuse la modification ne devra plus participer au jeu.

Article 10 – Acceptation du Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

En cas de refus d'acceptation du présent règlement, le participant est invité à refuser son inscription au jeu.

Au cas où l'une des présentes dispositions du règlement serait inapplicable ou non valable pour quelque raison que ce soit, une telle inapplicabilité ou invalidité ne saurait affecter l'applicabilité ou la validité des autres dispositions du présent règlement et ladite disposition inapplicable ou non valable sera réputée non écrite.

Article 11 – Responsabilité de l'Organisateur

L'organisateur ne saurait être considéré comme responsable des conséquences dommageables d'un éventuel défaut de conformité et/ou de qualité du lot gagné. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'incident survenu à l'occasion de l'utilisation de leur lot par le gagnant ou en cas de vices ou de dysfonctionnements de ce lot.

En aucun cas la responsabilité d'AÉSIO mutuelle ne saurait être recherchée en cas de faute ou de négligence, quelle qu'elle soit, pouvant être imputée au prestataire de service, partenaire d'AÉSIO mutuelle dans le cadre du jeu.

Article 12 - Force majeure

La responsabilité d'AÉSIO mutuelle ne pourra être engagée, si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de celle de ses partenaires, ou en cas d'éléments imprévus, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions, la dotation ou les dates. Les dotations offertes ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte.

Toutefois, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, AÉSIO mutuelle se réserve le droit de remplacer les dotations par un lot de nature et de valeur équivalente.

AÉSIO mutuelle ne saurait être tenue responsable des difficultés d'acheminement, pertes et retards postaux pouvant intervenir durant le jeu.

AÉSIO mutuelle ne saurait être tenue pour responsable si le gagnant ne renseignait pas ou renseignait de manière incorrecte son nom et ses coordonnées postales.

Article 13 – Respect de l'intégrité de l'opération

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

AÉSIO mutuelle se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou encore qui viole les règles officielles de celui-ci. AÉSIO mutuelle se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu.

AÉSIO mutuelle se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

Article 14 - Droit de propriété

Toute reproduction du présent règlement est strictement interdite. Les marques et logos figurant sur le présent règlement sont déposés par l'Organisateur.

Article 15 –Droit applicable et litiges

Le présent règlement est composé des présentes dispositions. Il est dans sa globalité soumis à la loi française.

Les parties déclarent leur intention de chercher en priorité une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos du présent Règlement.

A défaut d'un tel accord, tout litige quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

Extrait de règlement « Grand jeu concours digital devis gagnant' »

Jeu gratuit et sans obligation d'achat organisé par AÉSIO mutuelle, 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS 12, du 11 septembre au 16 décembre 2023 inclus.

Pour participer, il suffit de jouer, au plus tard le 16 décembre 2023, avant 18H00 heure de fin du jeu :

- en agence, en flashant le QR code présent sur les supports dédiés pour accéder au formulaire digital (landing page) afin d'accepter les conditions du jeu et demander la réalisation d'une étude personnalisée, à titre individuel, gratuite et sans engagement pour participer au tirage au sort.
 - Ou
 - hors agence, en cliquant sur le lien du formulaire digital ou en flashant le QR code, dédiés, présents sur les supports associés : PLV, courrier, email, sms, flyer afin d'accepter les conditions du jeu et demander d'être contacté par un conseiller pour la réalisation d'une étude personnalisée, à titre individuel, gratuite et sans engagement pour participer au tirage au sort.
- Liste des produits éligibles au « Grand jeu digital devis gagnant » :

- **Gammes Santé** : AÉSIO Santé Particuliers.
- **Gammes Santé Agents Territoriaux** : ECT Coll Terr, Apreva Santé Territoriaux, Territéo.
- **Gammes Santé Hospitaliers** : AÉSIO Santé Hospitaliers.
- **Gammes Santé Frontaliers** : Flexadréa Frontamut et Frontamut Versant Suisse.
- **Gamme santé TNS** : AÉSIO Santé Pro.
- **Gamme offre des communes** : AÉSIO Offre des Communes, Commune de France
- **Produit Surco** : AÉSIO Surco, Surco Adréa.
- **Gamme Prévoyance** (AÉSIO Prévoyance Obsèques, AÉSIO Prévoyance Décès, AÉSIO Prévoyance Accidents de la vie, Label+(territoria), AÉSIO Protection Autonomie, AÉSIO Prévoyance Pro.

Dotations :

- Lot 1 : **1 séjour « bien-être », d'une semaine** (Escale 5 jours/personne) en pension complète avec **le partenaire Mileade**, d'une valeur de 2900 TTC €, en chambre standard) pour 2 adultes dans un de ces 3 établissements au choix (Noirmoutier, Merlimont Le Touquet, Mûr de Bretagne) avec une date de validité fixée jusqu'à octobre 2024.
- Lots 2 : **10 week-ends bien-être Wonderbox** d'une valeur de 349,90€ l'unité
Coffret cadeau Wonderbox « Evasion spa et gastronomie » donnant droit à 1 nuit féerique avec dîner gastronomique, petit déjeuner, soin et/ou accès à l'espace détente pour 2 personnes à choisir parmi 90 séjours. Voir conditions générales d'utilisation sur https://www.wonderbox.fr/wondermedias/sys_master/cmsmedias/he1/hfd/CGU%202020.pdf
- Lots 3 : **10 instants bien-être Wonderbox** d'une valeur de 149,90€ TTC l'unité
Coffret cadeau Wonderbox « Rêve de bien-être » donnant droit jusqu'à 1/2 journée de bien-être pour 1 à 2 personnes à choisir parmi 2740 massages* et soins.
Voir conditions générales d'utilisation sur https://www.wonderbox.fr/wondermedias/sys_master/cmsmedias/he1/hfd/CGU%202020.pdf

**Les massages proposés dans ce coffret ont une finalité de bien-être et de relaxation et ne s'apparentent en rien à une pratique médicale.*

Partenaire Mileade : SAS MILEADE est immatriculée au RCS de Le Puy- en-Velay, sous le numéro SIREN : 843 049 040

Partenaire Wonderbox : MULTIPASS (nom commercial Wonderbox) justifie d'une garantie financière fournie par l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme. Cette garantie financière couvre les achats de coffrets proposant un forfait touristique au sens de l'article L211-2 du Code du Tourisme. Multipass est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours en France sous le numéro IM075100213. Garant : A.P.S.T. – 15 avenue Carnot – 75017 Paris.

Assureur : MMA I.A.R.D. Azzuro Assurances – 2ABR SARL – 6 rue Faure du Serre BP 11 – 05001 GAP Cedex

Ce jeu n'est pas cumulable avec d'autres jeux AÉSIO mutuelle qui seraient organisés sur la même période.

Règlement, déposé chez Maître Christian Maillet, Huissier de Justice, 2 Bis, rue Chevandier 26000 VALENCE, disponible sur demande écrite à l'adresse suivante : AÉSIO mutuelle -« **Grand jeu concours digital devis gagnant' »**, Service Marketing – 5 rue Belle Image – 26000 VALENCE.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à la réglementation sur la protection des données, vous pouvez exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement, d'accès à vos données, de rectification, de suppression, en contactant le délégué à la protection des données par courriel électronique à aesio.dpo@aesio.fr, ou par courriel postal à AÉSIO mutuelle, Délégué à la Protection des Données, 4 rue du Général Foy, 75008 PARIS. En nous indiquant vos nom, prénom, adresse et en joignant à cette demande une copie d'un justificatif d'identité pour que votre demande puisse être traitée.